

Eauze : Michel Gabas élu président du Pays d'Armagnac

La Dépêche du Midi – 24/09/2020



-
-
- Michel Gabas a pris la présidence du Pays d'Armagnac. Photo DDM, repro.



Politique, Eauze, Gers

Publié le 24/09/2020 à 05:11 , mis à jour à 10:10

Le 16 septembre dernier, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Armagnac a installé son nouveau comité syndical dans la foulée des élections municipales de 2020. Le comité, constitué des élus communautaires du territoire, a été renouvelé à 80 % avec de nouveaux élus.

Après l'ouverture de la réunion, présidé par le doyen du comité syndical Jean Duclavé, il a été procédé à l'élection du président. Michel Gabas, maire d'Eauze et conseiller départemental, a été élu président par ses pairs. Il a exprimé son attachement à cette structure de développement local et d'accompagnement des collectivités et affirmé sa volonté de rassembler et de fédérer les 102 communes et les 4 communautés de communes de ce territoire gersois autour de projets structurants.

Michel Gabas a proposé de s'entourer de 4 vice-présidents, représentants des communautés de communes du territoire de l'Armagnac.

Ont été élus :

1er vice-président : Christian Touhé-Rumeau (communauté de communes de la Ténarèze) ; 2e vice-président : Philippe Beyries (communauté de communes du Grand-Armagnac) ; 3e vice-président : Vincent Gouanelle (communauté de communes du Bas-Armagnac) ; 4e vice-président : Barbara Neto (communauté de communes d'Artagnan en Fezensac).

Après discussion, les élus du comité syndical ont décidé de constituer un bureau de 13 membres. Au côté du président et des 4 vice-présidents, ont été élus :

6e membre du bureau : Véronique Thieux-Louit (CC d'Artagnan en Fezensac).

7e membre du bureau : Bernard Hamel (CC du Bas-Armagnac) ;

8e membre du bureau : Marie-Claude Mauras (CC du Grand-Armagnac).

9e membre du bureau : Nicolas Méliet (CC de la Ténarèze).

10e membre du bureau : Isabelle Caillavet (CC d'Artagnan en Fezensac).

11e membre du bureau : Jean Duclavé (CC du Bas Armagnac).

12e membre du bureau : Maurice Boison (CC de la Ténarèze).

13e membre du bureau : Martine Laborde (CC de la Ténarèze).

Le comité syndical se réunira dans un mois afin de définir les commissions thématiques, instances collaboratives de travail ayant pour objet la définition et la mise en œuvre du projet de territoire du Pays d'Armagnac.